

COLLEGE ROGNONI
PIÈCES A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION

- 1) **Photocopies** des bulletins trimestriels des 2 premiers trimestres de l'année 2011-2012, ou du livret scolaire pour une entrée en 6^{ème}. **Le bulletin ou le livret du 2^{ème} trimestre devra nous parvenir avant le 4 mai.**

L'adresse de l'établissement et la classe fréquentée doivent impérativement figurer sur ces documents.

Les bulletins en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté.

- 2) **Fiche de renseignements**, dûment complétée, avec photo d'identité.

- 3) **2 enveloppes timbrées** libellées au nom et adresse du responsable légal.

- 4) **Un dossier** dans lequel vous devrez présenter la ou les activité(s) pratiquée(s) par l'enfant :

- nom de l'organisme qui dispense les cours
- temps consacré
- résultats
- avis du responsable de l'activité

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT EXAMINES

Dès que possible vous devrez nous transmettre soit le livret scolaire soit le bulletin du 3ème trimestre **portant l'avis de passage dans la classe demandée.**

Les élèves admis n'intégreront définitivement le collège Rognoni qu'après production de ce document.

DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE JUSQU'AU 6 AVRIL 2012

AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTE APRES CETTE DATE

Le secrétariat est ouvert de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Les lundi, mardi, jeudi et vendredi.



L'admission de l'enfant sera subordonnée au passage devant un jury de spécialistes (audition, test ou entretien et examen du dossier d'activités). Le dossier scolaire sera évalué par une commission pédagogique. Ces deux instances donneront chacune un avis (Très Favorable, Favorable, Réservé, Défavorable) au dossier de candidature. **Les jurys et la commission sont installés par arrêté rectoral.**

Type d'activité	Audition / Test / Entretien
Musique	Interprétation d'un seul morceau, au choix de l'élève (accompagnateur possible extérieur à l'établissement et à la famille).
Danse	Travail à la barre puis présentation d'une série de pas d'école sous forme d'une variation. Travail sur pointes à partir du niveau 4^{ème} .
Comédie	Interprétation d'une saynète (5 minutes maximum, au choix de l'élève). « Réplique » possible (extérieure à l'établissement et à la famille).
Patinage artistique	Présentation sur glace (voir F.F.S.G.)
Autres Cirque, Arts Plastiques, Gymnastique, Tennis	Un entretien avec présentation d'un dossier d'activité le plus complet possible servant de support à l'entretien + support numérique (CD ou DVD) <u>1 minute 30</u> maximum possible.

La commission d'admission, présidée par le Chef d'Etablissement, présentera au Rectorat de Paris une liste d'élèves retenus ainsi qu'une liste complémentaire. L'affectation des élèves est du ressort de Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

L'ADMISSION DEFINITIVE DE VOTRE ENFANT VOUS SERA NOTIFIEE PAR COURRIER A LA MI-JUIN

ACADEMIE DE PARIS



COLLEGE ROGNONI
24 rue du Cardinal Lemoine
75005 PARIS

☎ : 01-43-29-96-06

☎ : 01-40-46-87-08

ce.0750407k@ac-paris.fr

<http://clg-rognoni.ac-paris.fr>

- ◆ Ecole fondée en 1924, avec statut d'association loi 1901, par Raymond ROGNONI de la Comédie Française qui s'inquiétait, très justement, de voir des enfants comédiens totalement illettrés.
- ◆ **ETABLISSEMENT PUBLIC** depuis 1945, de type unique en France, réservé à des enfants pratiquant régulièrement et sérieusement, des activités extra-scolaires nécessitant des horaires d'études aménagés.
- ◆ Permet la scolarisation des enfants déjà engagés dans le spectacle.
- ◆ Les élèves poursuivent en dehors du Collège, des formations diverses : Danse, Musique, Art dramatique, Arts du cirque, Arts plastiques, Patinage, Gymnastique, Tennis, susceptibles de déboucher sur des engagements dans les métiers du spectacle ou le sport de haut niveau.
- ◆ Le Collège reçoit des enfants de Paris, de banlieue, voire de départements éloignés. Il ne comporte pas d'internat.
- ◆ Comme tout autre Etablissement Public, il obéit aux lois de laïcité et d'obligation scolaire. L'assiduité aux cours y est la règle. Les absences ne sont justifiées que pour les spectacles, selon la législation en vigueur, ou pour les compétitions sportives et sont soumises à l'avis du Chef d'Etablissement.
- ◆ Les cours sont dispensés du **Lundi au Vendredi de 8h25 à 12h50 OU de 12h55 à 17h20 mercredis inclus**
- ◆ Le Collège compte :

HUIT CLASSES, DE LA 6EME A LA 3EME

**Deux classes par niveau : une le matin (A)
une l'après-midi (B)**

Le contenu des programmes d'enseignement est identique à celui de tout autre établissement public.

- ◆ Les seules matières non enseignées sont :
 - L'Education Physique et Sportive
 - La Technologie.
- ◆ Les langues étrangères, actuellement dispensées sont :
 - **LV1 : ANGLAIS**
 - **LV2 : ESPAGNOL OU ALLEMAND**

Les langues anciennes

- **Le Latin est proposé en option facultative en 4^{ème} et en 3^{ème}**

Les élèves de 3^{ème} effectuent une Séquence d'Observation en Milieu Professionnel d'une semaine.